

Programme de formation pour le permis A1/A2

Objectifs :

- Acquérir les connaissances techniques, réglementaires, et de sécurité routière permettant de se présenter avec succès à l'examen du permis de conduire de la catégorie A.
- Acquérir les connaissances techniques, réglementaires et sécuritaires permettant une circulation dans les meilleures conditions de sécurité suite à l'obtention du permis A1 ou A2.

Public concerné et prérequis :

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie A (puissance max de 15 kW pour la catégorie A1/ puissance max de 35 kW pour la catégorie A2),
- Être âgé de :
 - Au moins 16 ans, pour débiter une formation au permis de conduire de la catégorie A1,
 - Au moins 18 ans, pour débiter une formation au permis de conduire de la catégorie A2.

Encadrement :

- Enseignants titulaires du BEPECASER ainsi que de la mention « deux roues » **ou** du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ainsi que du Certificat Complémentaire de Spécialisation « deux roues, **et** de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : CHAMBRILLON Franck.

Méthodes et moyens pédagogiques et techniques :

- Méthodes active et interrogative, adaptées à la formation des adultes
- Véhicules écoles équipés de protection.
- Dispositifs de liaison radio homologués permettant le contact permanent avec chaque élève
- . Fiche de suivi et livret d'apprentissage

Sanctions de la formation :

- Examens et validation par un Inspecteur des Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

Programme de formation

1) **Evaluation de départ** afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation avant présentation à aux examens.

2) **Formation théorique** : préparation à l'épreuve théorique moto (ETM) par des entraînements à l'aide de séries de code sur les thèmes de la signalisation, intersections et priorités, règles de circulation, autoroutes et routes à accès réglementé, tunnels routiers et autoroutiers, croisements – dépassements, arrêts-stationnement visibilité-éclairage, conduite pratique, écoconduite et véhicule, usagers vulnérables/partage de la chaussée, équipement de protection et prise de conscience des risques et sanction-formation.

Les enseignants de la structure seront disponibles afin d'aider chaque élève tout au long de la formation théorique.

3) **Formation pratique** :

La formation pratique est dispensée sur une durée minimale obligatoire de 20 heures. Les leçons hors circulation se déroulent sur la piste moto, avec des véhicules école.

Les leçons en circulation se déroulent sur voies ouvertes, avec des véhicules écoles et une liaison radio permanente entre le formateur et ses élèves.

Le nombre d'élèves par leçon ne pourra excéder 3.

La formation pratique se divise en quatre compétences :

MAÎTRISER le manquement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation

APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales

CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

Ces quatre compétences sont détaillées dans le livret de formation de l'élève ainsi que sur la fiche de suivi.

Ces compétences ainsi que leurs sous-compétences seront abordées en au rythme de chaque élève, en détaillant le « comment » et le « pourquoi ». Les spécificités motos seront relevées tout au long de la formation afin de traiter des risques et des comportements à adopter.

La première compétence correspond à la formation hors circulation, se déroulant sur 8 heures minimum.

A l'issue de la validation de cette première compétence, une date de présentation à l'épreuve hors circulation sera proposée à l'élève.

Pour finaliser la formation, les trois compétences suivantes seront travaillées en circulation, durant 12 heures minimum.

Une fois le niveau atteint et les sous-compétences acquises, l'élève se verra proposer une date d'examen pratique en circulation, permettant la validation de son permis A1 ou A2.

Auto-école du Perrey

3 rue du Perrey/10370 Villenauxe la Grande

Téléphone : 03.25.25.10.67

Agrément : E 0201001510

Horaires d'ouverture du bureau :

Mercredi : 15h-19h Vendredi : 15h-19h

Samedi : 10h-12h